

”

**COMITÉ DE SUIVI DU PROJET
DE LA FUTURE UNITÉ
DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**
sur la commune de Limoges

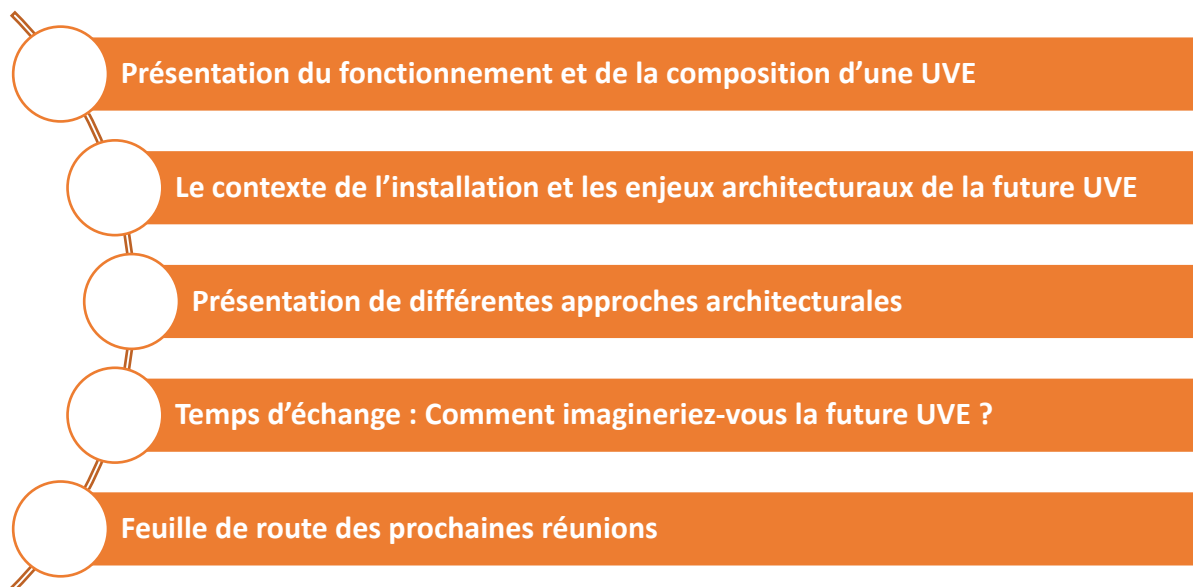
**Compte-rendu de la réunion du
23 novembre 2023**

PARTICIPANTS :

NOM	PRENOM	
MEMBRES DU COMITE DE SUIVI		
BEAUNE	Gaëlle	Zero Waste Haute-Vienne
BERNARD	Marie-France	Membre du panel citoyen
BUSSONNNIERE	Hélène	Membre du panel citoyen
COMPAORE	Salifou	Membre du panel citoyen
DE FERLUC	Marie	Pour Un Nouveau Printemps à Limoges
DEVULDER	François	UFC Que choisir - Haute Vienne
ENÉE	Gérard	Membre du panel citoyen
FEUILLADE	Geneviève	ENSIL-ENSCI
GALLIOT	Michel	Limousin Nature Environnement
LIENA	John	Membre du panel citoyen
ROBINET-SECHAUD	Christine	Les 55 Limougeauds pour leur Ville
SERMENT	Didier	Riverain UVE
THOMAS	Patricia	Membre du panel citoyen
TIOLLIER-IVANEZ	Jean- Michel	Membre du panel citoyen
VALERY	Candice	Membre du panel citoyen
ORGANISATEURS		
DE NARDI	Cécile	2CONCERT
DOITEAU	Juliette	LIMOGES METROPOLE
DUPUY	Renaud	2CONCERT
JARRY	Mathieu	LIMOGES METROPOLE
LATHIERE	Emmanuel	SYDED 87
MAUSSET	Denis	EVOLIS 23
KUHLER	Johanna	LIMOGES METROPOLE



RAPPEL DU PROGRAMME DE LA REUNION :



DATE DU PROCHAIN TEMPS D'ÉCHANGE :

La prochaine réunion, dont l'objet sera la visite du site actuel CEDLM, se déroulera le 27 janvier 2024 à 10h00 sur site.



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU 23/ 11/2023

PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA COMPOSITION D'UNE UVE :

La présentation du fonctionnement d'une Unité de Valorisation Energétique a suscité chez certains membres du Comité de suivi des interrogations relatives aux impacts potentiels du traitement et de la valorisation des différents résidus ainsi que des émissions issues de l'exploitation de l'UVE sur l'environnement et la santé.

En réponse à ces interrogations, le maître d'ouvrage a décrit l'ensemble des process mis en œuvre dans le cadre de l'exploitation d'une UVE. Il a donné des précisions sur les différentes techniques et modalités de contrôle pour traiter les fumées, les mâchefers ainsi que les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM). Il a également donné des précisions sur le traitement des mâchefers sur Chaptelat, qui sont valorisés après stabilisation au sein de filières spécialisées, sous forme de substitut aux graves naturelles de carrière ou d'extraction. Les REFIOMS, qui sont des déchets dangereux, sont stabilisés grâce à un procédé de neutralisation avant d'être stockés en Centre de Stockage des Déchets Ultimes. Pour Limoges Métropole, l'installation recevant ces déchets est située à Champteussé-sur-Baconne dans le Maine et Loire.

Des participants ont également questionné le maître d'ouvrage sur les retombées financières liées aux matériaux valorisables (aluminium et acier) durant le process d'exploitation de l'UVE et des mâchefers produits. Le maître d'Ouvrage a indiqué que les sommes perçues étaient réparties proportionnellement aux volumes de déchets apportés par les collectivités en charge de la collecte.

Le maître d'Ouvrage s'est engagé à apporter des réponses aux questions relatives à la composition des filtres à manches intégrés au processus de traitement des fumées, à la provenance des réactifs utilisés dans le cadre du traitement des fumées ainsi qu'à la durée de neutralité des REFIOM une fois stockés en Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

Ces réponses seront apportées lors de la visite du 27 janvier prochain.

LE CONTEXTE DE L'INSTALLATION ET LES ENJEUX ARCHITECTURAUX DE LA FUTURE UVE :

Les membres du Comité de suivi ont interrogé le maître d'ouvrage sur l'orientation de la future UVE par rapport à la rue. Ce dernier a précisé que la façade Nord du nouveau bâtiment serait la façade visible depuis l'espace public et serait orientée vers le tissu urbain. La façade Sud serait quant à elle orientée vers l'espace boisé de la zone d'implantation. D'autre part, il a été indiqué aux participants que la future implantation se situe en contrebas de l'installation actuelle (dénivelé d'environ 10 mètres).

PRESENTATION DE DIFFERENTES APPROCHES ARCHITECTURALES

La présentation de différentes approches architecturales, et notamment d'UVE dont les cheminées étaient peu visibles, a suscité des questions sur la possibilité technique de ne pas prévoir de cheminée dans le projet architectural de la future installation. Le maître d'ouvrage a indiqué que la présence d'une cheminée était obligatoire, néanmoins la hauteur de celle-ci peut être minimisée afin de la rendre discrète dans certaines conceptions architecturales : hauteur des bâtiments, installation enterrée... Toutefois, la maîtrise d'ouvrage a précisé que pour des raisons de coût, une conception d'usine enterrée n'était pas envisageable.

TEMPS D'ÉCHANGE : COMMENT IMAGINERIEZ-VOUS LA FUTURE UVE ?

Les membres du comité de suivi, afin d'exprimer leurs propositions et points d'attention, ont questionnés le maître d'ouvrage sur différentes thématiques :

➤ **Le devenir de l'espace boisé existant :**

Les participants ont questionné le maître d'ouvrage, d'une part, sur les impacts de la nouvelle UVE sur l'espace boisé qui existe actuellement au niveau de la future implantation, et d'autre part sur les projets à venir aux abords de l'installation, qui offrent également un environnement forestier.

Le maître d'ouvrage a précisé que la volonté de Limoges Métropole est de préserver, voire de sanctuariser le Bois du Châtenet à proximité immédiate du site. A ce stade, l'implantation de la future UVE occasionnera le déboisement d'une surface d'environ 1 hectare.

➤ **Les modalités de connexion au Réseau de Chaleur Urbain**

Certains participants ont souhaité des précisions sur l'emprise au sol nécessaire pour connecter les réseaux de chaleurs urbains et l'installation. Ils ont notamment souhaité savoir si cette connexion concernerait la surface boisée. Le maître d'ouvrage a indiqué qu'il n'y aurait pas de modification majeure sur ce plan avec la nouvelle implantation. Aucune emprise dédiée au réseau de chaleurs ne cheminera par l'espace boisé, les réseaux énergétiques étant contigus aux voies routières.

➤ **Les impacts de l'installation sur les accès et le trafic routiers**

Au regard des possibles impacts sur l'environnement liés au trafic routier des camions qui transiteront par le site, leur type de motorisation ainsi que les voies qu'ils emprunteront pour accéder à la nouvelle UVE ont questionné certains participants.

Le maître d'ouvrage a indiqué que les camions emprunteront les voies existantes pour circuler sur le site, où ils ne stationneront pas. S'agissant de la motorisation des camions, la maîtrise d'ouvrage a précisé qu'à ce stade, les collectivités utiliseraient le matériel existant et que Limoges Métropole, dans le cadre du contrat de collecte signé avec SUEZ, serait prochainement doté d'une flotte de camions électriques.

➤ **L'artificialisation nécessaire pour la future installation**

Au-delà de l'emprise au sol des bâtiments de l'installation, les participants souhaitaient savoir si d'autres équipements tels que des zones de stationnement pour les voitures et les camions entraîneraient une artificialisation des sols autour de l'installation. Le maître d'ouvrage a indiqué que le stationnement serait limité en nombre de places et dédié aux salariés du site. Le revêtement utilisé à cet effet n'imperméabiliserait pas le sol et l'ensemble des eaux pluviales serait traité sur le site.

➤ **Les contraintes liées au Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Des participants ont interrogé le maître d'Ouvrage au sujet de contraintes que pourraient imposer le Plan Local d'Urbanisme au futur équipement. Le maître d'ouvrage a évoqué des obligations liées à la hauteur du bâtiment, qui n'impacteraient pas le projet compte-tenu du lieu d'implantation et du type d'installation.

De manière générale, l'ensemble des participants s'est accordé sur le fait que l'installation doit s'intégrer à l'environnement boisé proposé par le site et être la plus discrète possible d'un point de vue visuel. Les participants ont fait part au maître d'ouvrage de leurs attentes en termes d'architecture, d'intégration ou de type de matériaux à utiliser.

Les idées suivantes ont émergé :

- Utiliser des matériaux représentatifs du paysage naturel limousin : la forêt, le bois, le châtaignier, le granit ;
- Intégrer l'usine en veillant à la couleur de la façade et à la taille des bâtiments, afin qu'elle ne soit pas visible ou la plus dissimulée possible ;
- Implanter une barrière végétale entre la route et l'usine pour la camoufler ;
- Représenter les savoir-faire limousins : intégrer de la porcelaine, des peintures en trompe-l'œil liés à cette thématique sur une façade, une façade en bois ;
- Faire référence au rucher qui est présent sur le site actuel : ruche, alvéole, essaim... ;
- Minimiser l'emprise au sol et l'artificialisation des sols en construisant plutôt en hauteur qu'en largeur, ce qui pourrait rendre l'installation un peu plus visible ;

Concernant le démantèlement et le devenir de l'ancienne usine, plusieurs idées ont émergé :

- Réutiliser l'ancienne installation pour construire des équipements sportifs ou proposer un lieu de recherche à destination des étudiants ;
- Placer des bornes de recharge électrique sur le site afin d'utiliser l'énergie produite sur le site, notamment parce qu'il est situé à proximité de l'autoroute. Et proposer un lieu de convivialité pour accueillir les personnes qui rechargent leur véhicule.

Certains participants ont également évoqué des **points d'attention** à prendre en compte lors de la conception de la future UVE :

- Veiller à diminuer les éléments architecturaux qui renvoient directement à l'image de l'usine, de l'outil industriel et n'est pas appropriée à son environnement boisé ;
- Rester pragmatique vis-à-vis des activités et de la fonctionnalité du site, ne pas privilégier uniquement l'aspect architectural au dépend de la maîtrise des coûts et de l'efficacité de l'outils ;
- Au-delà de l'intégration paysagère et esthétique, faire dialoguer l'installation avec son environnement économique : entreprises locales, projets à venir à proximité du site, etc. ;
- Prendre en considération les évolutions urbaines et démographiques du quartier où sera implantée l'installation, qui tend à ne plus être « un lieu de vie ».

Une synthèse de ces préconisations a été intégrée dans le cahier des charges du dossier de consultation des candidats pour le projet.

